

un autre sujet, mais je pose, maintenant, la question de privilège pour dire que je n'ai jamais préconisé 40 p. 100. C'est une interprétation du ministre.

L'hon. M. Benson: Je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signalerai aux députés que nous devrions essayer de commencer la journée sur le bon pied. Je doute que le député ait posé vraiment la question de privilège, mais il a certainement le droit de poser une question.

M. Douglas: Le ministre a invoqué un argument dans sa réponse et, à mon avis, j'ai le droit de dire que les contrôleurs de la circulation aérienne ont estimé que la formule proposée par le juge Robinson leur accordait une augmentation de 14 à 17 p. 100.

Une voix: Plus 15 p. 100.

L'hon. M. Benson: Combien font 24 plus 15?

Le très hon. M. Pearson: 39.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—LA PARTICIPATION DU CANADA À LA STRATÉGIE NUCLÉAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): J'aimerais poser une question au premier ministre. On a annoncé que le Canada fera parti du comité des sept qui sera chargé d'élaborer la stratégie militaire de l'OTAN. L'acceptation de cette responsabilité signifie-t-elle la répudiation de l'engagement que le premier ministre a pris il y a trois ans de libérer le Canada de tout rôle nucléaire par voie de négociations?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Jusqu'à la création de ce comité, la planification dans le domaine nucléaire relevait de l'ensemble du Conseil de l'OTAN. Il est vrai qu'hier un groupe de planification nucléaire a été ajouté à la structure de l'OTAN. Il comprendra sept membres, y compris le Canada, qui serviront pour une période initiale de 18 mois, après quoi certains membres du groupe seront remplacés.

Le groupe s'occupera de planifier la défense nucléaire de l'Alliance. Les pays membres prendront désormais une part plus active à la préparation des instances soumises au Conseil sur ces questions.

L'idée d'une participation accrue des membres de l'Alliance est importante pour nombre de raisons; l'espoir que cela contribuera à faire progresser les efforts internationaux vers une entente mondiale efficace sur la non-prolifération n'est pas la moindre de ces raisons. Je

[M. Douglas.]

tiens à souligner, monsieur l'Orateur, que le fait d'être membre de ce groupe n'engage pas le Canada davantage dans les questions nucléaires. La création d'un mécanisme de planification nucléaire n'est qu'une façon plus efficace d'aborder un problème dont, de toute façon, le Conseil serait saisi.

M. Douglas: Une question supplémentaire. Comme le premier ministre a déclaré que le Canada a accepté de siéger au comité de planification nucléaire, puis-je demander où en sont les négociations quant à l'abandon du rôle nucléaire du Canada?

Le très hon. M. Pearson: Eh bien, monsieur l'Orateur, notre division de l'air outre-mer a déjà fait l'objet d'un changement à cet égard. Le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) pourra peut-être faire rapport sur la question à son retour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si on lui a signalé qu'un vieil ami à moi, ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, aurait déclaré que le Canada fait un excès de zèle en tentant d'aider à l'administration de l'Europe et devrait songer à se retirer de l'OTAN à l'expiration du traité en 1969?

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

A PROPOS DE MODIFICATION À L'ARTICLE 79 (C)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre des Finances, mais en son absence, je crois que l'honorable ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor peut y répondre.

Au début de novembre, j'inscrivais une question au *Feuilleton*, afin de savoir si l'article 79(C) de la loi de l'impôt sur le revenu serait modifié. L'honorable ministre des Finances me répondait alors que des modifications tendant à donner suite aux changements proposés seraient incluses dans un projet d'amendement à la loi de l'impôt sur le revenu, avant la fin de l'année. Or comme nous arrivons à la fin de l'année 1966, l'honorable ministre du Revenu national est-il en mesure de nous dire si ces amendements à l'article 79(C) seront soumis au Parlement très bientôt?

[Traduction]

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, un projet de loi sera présenté sous peu à la Chambre et il englobera